

FACTURE ÉTUDIANTE

Les frais non obligatoires

Votre facture contient des frais non obligatoires dont vous pouvez être exempté:

- ▶ L'assurance santé et l'assurance dentaire
- ▶ Le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE)
- ▶ Les frais technologiques et de soutien

Le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE)

Le FAVE est une cotisation de 35 \$ par trimestre à laquelle nous vous encourageons fortement à contribuer si vous en avez les moyens. L'argent recueilli sert exclusivement à verser des bourses d'accessibilité aux études et de l'aide financière pour participer à des stages, des congrès et des colloques aux étudiants de la FEP.

Les frais technologiques et de soutien

L'Université de Montréal fait face à un sous-financement chronique et son infrastructure technologique est désuète. Vos contributions à ce fonds servent à solutionner ce problème.

AIDE FINANCIÈRE

Les bourses d'accessibilité aux études

50 bourses d'accessibilité aux études, variant de 1 000 \$ à 2 500 \$ sont versées à des étudiantes et étudiants de la FEP. Pour y avoir droit, il faut être inscrit à un minimum de six crédits.

Informations : bourses.umontreal.ca

L'aide financière aux stages, colloques et congrès

Une enveloppe annuelle de 15 000 \$ est prévue pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques liés à votre programme d'études.

Un répertoire de 5 000 bourses

De nombreuses autres bourses sont offertes.

Informations : bourses.umontreal.ca

Les prêts étudiants

Le programme d'accessibilité financière aux études du gouvernement comporte un volet d'aide financière pour les étudiants à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits. Il s'agit de prêts qui couvrent les droits de scolarité, le coût des livres et les frais de garde d'enfants. Les monoparentaux inscrits à un minimum de six crédits peuvent être considérés comme étudiants à plein temps et donc bénéficier de bourses.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS



Pour plus d'informations à propos des services, sae.umontreal.ca

L'accueil et intégration

- ▶ Carrefour SAÉ
- ▶ Logement hors campus
- ▶ Bureau des étudiants internationaux
- ▶ Maison internationale
- ▶ Action humanitaire et communautaire
- ▶ Activités culturelles
- ▶ Centre d'exposition de l'UdeM

Les ressources socio-économiques

- ▶ Bureau de l'aide financière
- ▶ Bourses d'études
- ▶ Programme études-travail

Le centre étudiant au soutien à la réussite

- ▶ Centre de communication écrite
- ▶ Conseils carrière
- ▶ Information scolaire et professionnelle
- ▶ Soutien à l'apprentissage
- ▶ Soutien aux étudiants en situation d'handicap

Le centre de santé et de consultation psychologique

- ▶ Consultation médicale
- ▶ Soins infirmiers et vaccination
- ▶ Consultation psychologique
- ▶ Nutrition
- ▶ Physiothérapie

Des liens complémentaires à consulter :

Le programme études-famille :
ahc.umontreal.ca/etudesfamille

Les paniers de Noël :
ahc.umontreal.ca/paniers_noel

PROJETS ET INITIATIVES ÉTUDIANTES

Les bourses de l'ASEQ

La Fondation de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec offre des bourses pouvant atteindre 5 000 \$ pour la réalisation de projets étudiants qui favorisent l'engagement académique, parascolaire et social. Les projets doivent cependant être parrainés par l'AGEEFEP.

Informations : fondationaseq.com

Les initiatives étudiantes

Vous avez un projet qui vous tient à cœur, mais vous ne disposez pas des ressources financières pour le réaliser? Votre association étudiante peut vous procurer du financement dans le cadre du Programme des initiatives étudiantes.

Informations :
ageefep.qc.ca/services/initiatives-etudiantes



Café étudiant - La Brunante

La Brunante, votre resto-bar est située au 2^e étage au 3200 Jean-Brillant.

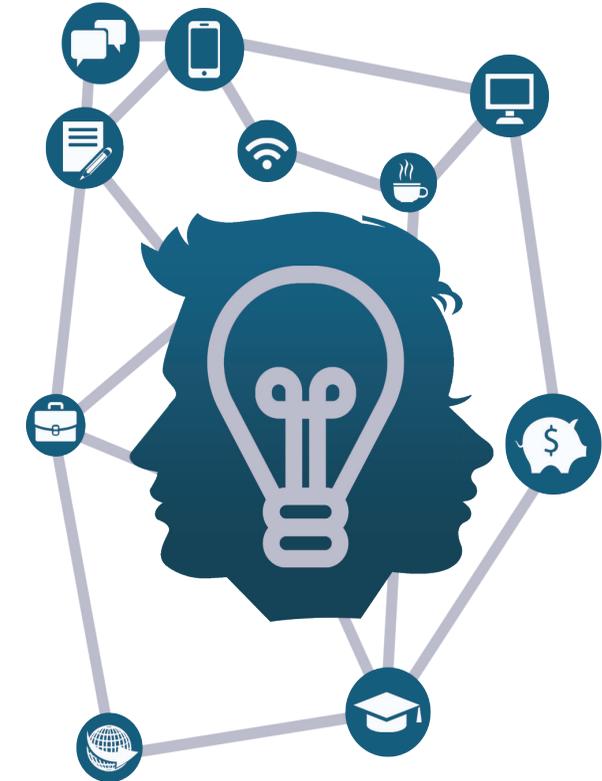
- ▶ Service de bar et de restauration du lundi au vendredi, dès 11h ;
- ▶ Possibilité de réserver pour tenir des événements en tous genres ;
- ▶ Service de traiteur, système de son, microphones, écrans géants et projecteurs.

Informations : labrunante.com



sur présentation de ce coupon

Votre association étudiante en bref !



ageefep.qc.ca



L'AGEEFEP a été créée en 1985, elle constituait la toute première association d'étudiantes et d'étudiants en formation continue dans le réseau universitaire du Québec.

Au nom de l'AGEEFEP, votre association étudiante, je vous souhaite la bienvenue à la Faculté de l'éducation permanente (FEP).

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question: nous sommes là pour vous accompagner dans la réussite de vos études.

Denis Sylvain, président

Notre mission

- ▶ Regrouper les étudiantes et les étudiants de la FEP ;
- ▶ Défendre leurs droits collectivement et individuellement ;
- ▶ Promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de la formation continue sur les plans local, national et international ;
- ▶ Vous représenter auprès des instances universitaires et facultaires ;
- ▶ Vous représenter auprès de notre fédération nationale, la FAEUQEP, ainsi que sur certaines instances nationale et internationales.

Les instances

Tous les deux ans, l'AGEEFEP tient un congrès au cours du mois de novembre. Celui-ci amende les statuts et règlements, reçoit le rapport des vérificateurs comptables, adopte les prévisions budgétaires, fixe la cotisation et élit les dirigeants de l'Association.

Une assemblée générale se tient les années où il n'y a pas de congrès. Entre celui-ci et l'assemblée générale, c'est le Conseil de direction qui gouverne l'Association; il veille notamment à l'application et au respect des orientations définies par le congrès.

SERVICES ASSOCIATIFS

Les plaintes et l'information

Vous éprouvez de l'insatisfaction à l'égard de vos cours? Vous êtes aux prises avec des tracasseries administratives? Vous avez besoin d'information? Communiquez avec nous, le service est gratuit et confidentiel.

Courriel : plainteinfos@ageefep.qc.ca

Les stands d'accueil

Au début de chaque trimestre, l'AGEEFEP tient des stands d'accueil dans plusieurs pavillons. Les représentants de l'Association sont là pour vous renseigner et répondre à toutes vos questions !

L'agenda

Chaque année, un agenda est offert gratuitement aux membres de l'AGEEFEP. Il est disponible par la poste et dans les stands d'accueil et fourmille d'informations sur les services de l'Université de Montréal, de la FEP et de l'AGEEFEP. Il rappelle aussi les dates importantes du calendrier universitaire.

L'assurance santé et dentaire

Que vous soyez inscrit à plein temps ou à temps partiel, vous êtes automatiquement inscrits au régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ).

La prime peut varier au fil des ans et est payable en deux versements, un tiers au trimestre d'automne et deux tiers au trimestre d'hiver. Il vous est possible d'opter seulement pour l'assurance santé ou pour l'assurance dentaire, ou encore de vous retirer du régime.

Informations : www.aseq.ca

L'assurance auto et habitation

En vertu d'une entente avec la compagnie d'assurances La Personnelle, les membres de l'AGEEFEP bénéficient d'un rabais avantageux pour leur assurance auto, habitation et véhicule récréatif.

Informations : lapersonnelle.com/ageefep
ou 1 888 476-8737

SERVICES FACULTAIRES

La reconnaissance des acquis

La FEP offre un service de reconnaissance des acquis expérimentiels. Le principe est le suivant : une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle connaît déjà.

Les étudiantes et les étudiants peuvent ainsi faire reconnaître un ou plusieurs cours de leur programme en fonction des apprentissages qu'il ont réalisés au fil de leurs expériences de vie et de travail.

Informations :

fep.umontreal.ca/reconnaissance-des-acquis.html

La persévérance aux études

Vous éprouvez des difficultés à poursuivre vos études ou vous vivez une situation qui vous pousse à interrompre votre cheminement académique ? Vous n'êtes pas seul, sachez que le Service de soutien à la persévérance peut vous aider à trouver une solution.

Coordonnées :

Pierre Cantin
514-343-7443
perseverance@fep.umontreal.ca

La seule façon de vous joindre, c'est votre
COURRIEL UNIVERSITAIRE - UMONTRÉAL.CA

L'Université de Montréal attribue à chaque étudiant une adresse de courriel institutionnelle sous la forme suivante : prenom.nom@umontreal.ca. Cette adresse est indispensable pour toute information qu'auront à vous transmettre vos enseignants, les employés de l'Université et votre association étudiante. Vous avez la possibilité de rediriger votre courriel institutionnel vers votre adresse personnelle électronique.

Informations : ti.umontreal.ca

VIE ACADÉMIQUE

Le plagiat et la fraude

Le plagiat est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. La fraude est un acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres. La fraude et les tromperie constituent des fautes graves dans la culture universitaire et elles peuvent être lourdement sanctionnées. Il est donc primordial d'être bien informé à ce sujet.

Informations :

integrite.umontreal.ca/prevention.html

Le plagiat le plus souvent utilisé: Oublier de citer correctement les sources entre guillemets.

Le baccalauréat par cumul

Depuis janvier 2015, de nouvelles règles encadrent l'octroi de baccalauréats par cumul de programmes de majeures, de mineures et de certificats. Ces nouvelles règles sont plus restrictives que celles qui prévalaient antérieurement.

Informations :

fep.umontreal.ca/formations/baccalaureat-par-cumul

Mon conseil de programme

Chaque programme de la FEP est chapeauté par un conseil de programme. En participant à ces conseils, les étudiants et les étudiantes jouent un rôle utile tout en vivant une expérience enrichissante.

Le rôle du conseil est d'ajuster les programmes d'études aux besoins des étudiants et du marché du travail.

Chaque conseil est composé du responsable de programme d'un membre du vice-décanat aux études de la FEP, des professeurs et des chargés de cours spécialisés dans le champ d'études, des professionnels du marché du travail et de quatre étudiantes ou étudiants.